Informations de base

2017/2222(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2016 **Subject** 1.20.03 Droit de pétition 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	PETI Pétitions	MARIAS Notis (ECR)	10/05/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive PREDA Cristian Dan (PPE) KIRTON-DARLING Jude (S&D) TOOM Jana (ALDE) VALLINA Ángela (GUE/NGL) AUKEN Margrete (Verts/ALE) EVI Eleonora (EFDD)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/11/2017	Vote en commission		
30/11/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0387/2017	Résumé
14/12/2017	Décision du Parlement	T8-0502/2017	Résumé
14/12/2017	Résultat du vote au parlement		

14/12/2017	Débat en plénière		
14/12/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2222(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 233-p7
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/8/09607

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE610.643	24/10/2017	
Amendements déposés en commission		PE612.241	31/10/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0387/2017	30/11/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0502/2017	14/12/2017	Résumé

Rapport sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2016

2017/2222(INI) - 14/12/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 356 voix pour, 206 contre et 61 abstentions, une résolution sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de 2016.

Les députés ont rappelé que les pétitions étaient une source importante d'informations de première main pour détecter des violations et des lacunes dans l'application de la législation européenne au niveau national. Les pétitions permettent au Parlement et à d'autres institutions de l'Union de renouer avec des citoyens de l'Union concernés par l'application du droit de l'Union.

La résolution a mis l'accent sur la **grande diversité des sujets abordés** par les pétitions présentées. En termes de statistiques, le Parlement a souligné une **augmentation de 10%** du nombre de pétitions reçues en 2016 (1.569). 1.110 pétitions (70,8%) ont été jugées recevables. En 2016, **6.132 utilisateurs** du portail en ligne des pétitions du Parlement ont soutenu une ou plusieurs pétitions (902 en 2015).

Principaux domaines concernés: les principaux sujets de préoccupation abordés dans les pétitions en 2016 concernaient le marché intérieur (notamment la prestation de services et la libre circulation des personnes), les droits fondamentaux (notamment les droits de l'enfant et ceux des personnes handicapées), les affaires sociales (conditions de travail), l'environnement (gestion des déchets, pollution et protection de l'environnement) et la question spécifique du Brexit (perte des droits acquis et mandat du référendum).

Le Parlement a pris acte de l'inquiétude des soumissionnaires concernant l'avenir de leurs **droits futurs suite au référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne**, qui apparaissait clairement dans un grand nombre de pétitions relatives au Royaume-Uni. Il a rappelé sa résolution du 5 avril 2017 dans laquelle il a souligné que l'accord de retrait ne pouvait être conclu qu'avec son consentement et dans le respect de sa demande de traitement équitable des citoyens de l'UE-27 vivant ou ayant vécu au Royaume-Uni et des ressortissants britanniques vivant ou ayant vécu dans l'UE-27. Il a invité la Commission à s'assurer que les citoyens ne soient pas utilisés comme monnaie d'échange ou ne voient pas leurs droits diminués du fait des négociations.

Les députés ont souligné le travail important entrepris par la commission des pétitions en ce qui concerne les **pétitions liées au handicap**. Ils ont insisté sur la nécessité d'améliorer la participation des personnes handicapées à la vie politique, notamment dans la perspective des prochaines élections européennes.

Un grand nombre de pétitions portaient sur les pratiques des autorités de protection de l'enfance et la **protection des droits de l'enfant**, en particulier dans un contexte transfrontalier. Le Parlement a relevé qu'un certain nombre de questions soulevées dans les pétitions, telles que l'efficacité des procédures mises en œuvre par les autorités compétentes des États membres à la suite de décisions portant sur les mineurs et les implications transnationales qui en découlent devraient donner lieu à une vérification approfondie.

Relations avec la Commission: les députés ont appelé à la Commission que les demandes d'assistance de la Commission des pétitions devraient faire l'objet d'un suivi concret, et ont réitéré leur appel pour que la Commission **améliore la qualité de ses réponses, tant sur le fond que sur la forme**. De plus, le fait que les juridictions nationales ont la responsabilité première de veiller à la bonne application de la législation européenne dans les États membres ne devrait pas empêcher la Commission de jouer un rôle plus actif, particulièrement dans des cas liés à la **protection de l'environnement et de la santé publique**, où le principe de précaution devrait prévaloir.

Le Parlement a également rappelé à la Commission que la commission des pétitions s'était engagée à répondre aux attentes des citoyens de manière responsable et dans une limite de temps raisonnable, tout en assurant **un contrôle démocratique et une application correcte du droit européen**. À cet égard, il a fait part de sa préoccupation face à l'augmentation considérable - à hauteur de 21 % - des affaires d'infraction en cours par rapport à l' année précédente.

La Commission a été invitée à **partager les informations** sur l'état d'avancement des procédures d'infraction en cours. Les députés ont également demandé à la Commission de déterminer **comment améliorer la coopération** avec les autorités des États membres lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes concernant la mise en œuvre et le respect du droit de l'Union. Ils ont souligné que **la transparence et l'accès des citoyens aux documents** des institutions de l'Union devraient être la règle afin d'assurer le niveau le plus élevé de protection de leurs droits démocratiques.

En dernier lieu, la résolution a insisté sur l'importante collaboration du Parlement avec le **Médiateur européen**, et sur le rôle crucial du Médiateur pour aider à améliorer le processus décisionnel et administratif au niveau européen.

Rapport sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2016

2017/2222(INI) - 30/11/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des pétitions a adopté un rapport d'initiative de Notis MARIAS (ECR, EL) sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de 2016. L'objectif du rapport est de résumer les travaux de la commission au cours de l'année 2016.

Les députés ont mis l'accent sur la **grande diversité des sujets abordés** par les pétitions présentées, qui vont du marché intérieur au bien-être animal en passant par la justice, l'énergie, le transport, les droits fondamentaux, la santé, le droit de l'environnement, le handicap et les différentes incidences du Brexit sur les citoyens.

En termes de statistiques, le rapport a souligné une **augmentation de 10%** du nombre de pétitions reçues en 2016 (1.569). 1.110 pétitions (70,8%) ont été jugées recevables. En 2016, **6.132 utilisateurs** du portail en ligne des pétitions du Parlement ont soutenu une ou plusieurs pétitions (902 en 2015). La part des pétitions concernant **l'Italie** a augmenté de 4,8%. Une autre augmentation significative est celle des pétitions concernant le **Royaume-Uni**: 7,4% en 2016 contre 3,0% en 2015.

Principaux domaines concernés: contrairement aux années précédentes, la principale source de préoccupation des pétitionnaires en 2016 concernait **les problèmes liés au marché intérieur**. Les députés ont mis en évidence le nombre considérable de pétitions reçues concernant des atteintes présumées aux droits fondamentaux des détenteurs de concessions domaniales maritimes en Italie et sur la transposition de la directive relative aux services (123/2006/CE) dans ce pays.

La commission des pétitions a également noté ce qui suit:

- l'inquiétude des soumissionnaires concernant leurs **droits futurs suite au référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne**, qui était manifeste dans un grand nombre de pétitions relatives au Royaume-Uni. Les députés ont rappelé que la résolution du Parlement du 5 avril 2017 soulignait que l'accord de retrait ne pouvait être conclu qu'avec le consentement du Parlement et qu'il était nécessaire d'avoir un traitement équitable tant pour les ressortissants européens vivant au Royaume-Uni que pour les citoyens du Royaume-Uni vivant dans l' UE. La Commission a été appelée à s'assurer que les citoyens ne soient pas utilisés comme monnaie d'échange ou ne voient pas leurs droits diminués du fait des négociations ;

- de nombreuses pétitions ont mis au jour les obstacles rencontrés par les **personnes handicapées** dans plusieurs domaines tels que les transports publics, l'utilisation du langage des signes, le financement ou l'accès à l'éducation. La commission des pétitions a réaffirmé son soutien aux efforts visant à renforcer les droits des personnes handicapées. Elle a appelé les institutions européennes à s'assurer que les mesures de mise en œuvre par les autorités nationales soient pleinement conformes avec la législation européenne et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les députés ont souligné qu'une mission d'information avait eu lieu en 2016 en **Slovaquie** pour trouver des réponses à des questions liées aux incidences de l'Union européenne sur la qualité de vie de personnes handicapées qui sont placées en établissement et ne sont dès lors pas intégrées à la société et ont recommandé que la Commission s' intéresse à la situation actuelle.

Relations avec la Commission: les députés ont rappelé à la Commission que les demandes d'assistance de la Commission des pétitions devraient faire l'objet d'un suivi concret, et ont réitéré leur appel pour que la Commission **améliore la qualité de ses réponses, tant sur le fond que sur la forme**. De plus, le fait que les juridictions nationales ont la responsabilité première de veiller à la bonne application de la législation européenne dans les États membres ne devrait pas empêcher la Commission de jouer un rôle plus actif, particulièrement dans des cas liés à la **protection de l'environnement et de la santé publique**, où le principe de précaution devrait prévaloir.

Les députés ont également rappelé à la Commission que la commission des pétitions s'était engagée à répondre aux attentes des citoyens de manière responsable et dans une limite de temps raisonnable, tout en assurant **un contrôle démocratique et une application correcte du droit européen**. À cet égard, ils ont fait part de leur préoccupation face à l'augmentation considérable - à hauteur de 21% - des affaires d'infraction en cours par rapport à l' année précédente.

La Commission a été invitée à **partager les informations** sur l'état d'avancement des procédures d'infraction en cours. Les députés ont également demandé à la Commission de déterminer **comment améliorer la coopération** avec les autorités des États membres lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes concernant la mise en œuvre et le respect du droit de l'Union.

En dernier lieu, le rapport a souligné l'importante collaboration du Parlement avec le Médiateur européen, et le rôle crucial du Médiateur pour aider à améliorer le processus décisionnel et administratif au niveau européen.